

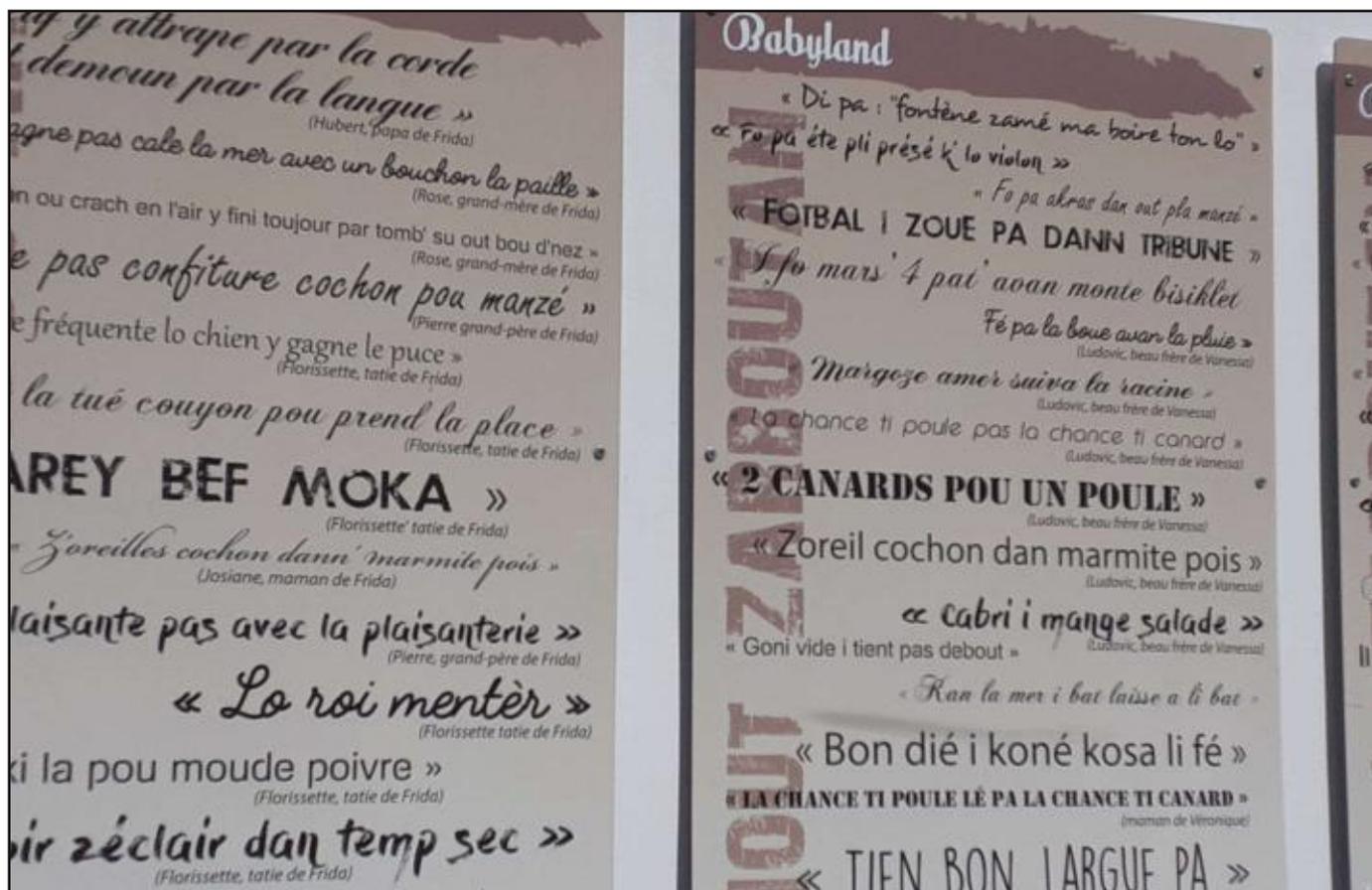
# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21410 - 79ÈME ANNÉE

## Pacte linguistique de La Réunion

### L'État reconnaît le créole, langue maternelle des Réunionnais



Le pacte linguistique de La Réunion a été signé ce mercredi 29 novembre 2023 par Rima Abdul Malak, ministre de la Culture, Huguette Bello, présidente du conseil régional, Cyrille Melchior, président du conseil départemental, et par Serge Hoareau, président de l'association des maires du département de La Réunion. Ce Pacte constitue une reconnaissance, par l'État, du créole réunionnais, langue maternelle des Réunionnais. Or, le créole n'est pas une langue officielle de la République comme le français. « Ce pacte marque un tournant pour la prise en compte du créole réunionnais dans les politiques publiques et, plus largement, celle de la diversité linguistique de l'île comme garante de la cohésion sociale », précise l'État.

Ce 29 novembre, le Conseil départemental accueillait un Conseil local des territoires pour la culture (CLTC). Le CLTC, instance d'échanges et de débats sur les orientations et les enjeux des politiques culturelles dans chaque région, s'est réunie pour la signature du Pacte linguistique de La Réunion, établi entre l'État, la Région, le Département et l'Association des maires du Département de la Réunion (AMDR). Acte politique majeur pour le territoire et la culture réunionnaise, ce pacte constitue une reconnaissance de la langue maternelle des Réunionnais et fédère les acteurs institutionnels et privés autour de la valorisation du plurilinguisme.

## Reconnaissance

Pour Patricia Profil, Conseillère régionale déléguée à la Culture, « la signature de ce Pacte, c'est offrir à tous les Réunionnais la reconnaissance de sa langue, de son manyèr kozé ».

« Tous les peuples du monde entretiennent avec leurs langues, et en particulier avec la langue maternelle, une relation intime, sensible, affective », expliquait Cyrille Melchior, président du Département, avant de procéder à la signature du document. Tous les peuples sont dépositaires d'un zarlòr, c'est-à-dire d'un trésor unique et irremplaçable, qui est à la fois un élément central de leur patrimoine culturel et un bien commun de l'Humanité. C'est pour cela, qu'au-delà de considérations d'ordre historique, politique ou académique, toutes les langues du monde méritent d'être sauvegardées, d'être considérées avec respect et d'être reconnues dans leur dignité. »

### « Tournant pour la prise en compte du créole réunionnais »

## Université d'Antananarivo

# L'Institut Confucius au cœur d'une coopération future avec l'Université normale des sciences et technologies du Jiangxi

**Le 24 novembre, le président de l'Université normale des sciences et technologies du Jiangxi, M. Zuo Heping, a conduit une délégation de six personnes à l'Université d'Antananarivo. L'université chinoise envisage une coopération avec l'Université d'Antananarivo s'appuyant sur l'Institut Confucius.**

Le 24 novembre, une délégation de l'Université normale des sciences et technologies du Jiangxi, conduite par son président M. Zuo Heping, a visité l'Institut Confucius de l'université. Ils ont été chaleureusement accueillis par la directrice de l'Institut Confucius, Mme Chen Lijuan, qui a brièvement présenté l'histoire, la situation de base et les réalisations de l'Institut Confucius.

Le président Zuo et sa délégation ont ensuite visité les salles de classe de l'Institut Confucius, échangeant cordialement avec les étudiants. Ils ont salué les réalisations de l'Institut et exprimé leur appréciation pour la qualité de gestion et les compétences du

« Premier pacte linguistique ultramarin, il s'articule autour de trois points essentiels : la lutte contre l'illettrisme et la maîtrise du français, la visibilité du créole réunionnais dans l'espace public, et la naissance d'un institut du créole réunionnais destiné à devenir un lieu de création, d'innovation, de culture, d'éducation populaire, de recherche et de développement du corpus du créole réunionnais », indique l'État qui précise les actions prioritaires du plan :

- nommer et/ou recruter des référents dédiés au secteur linguistique au sein de chaque collectivité ;
- promouvoir le créole réunionnais, tant sur le plan linguistique que sur le plan de la création artistique et de sa diffusion ;
- promouvoir la diversité culturelle et linguistique par le développement des résidences d'artistes et le soutien aux manifestations culturelles ;
- mettre en place des chartes français-créole dans les divers établissements recevant du public.

« Ce pacte marque un tournant pour la prise en compte du créole réunionnais dans les politiques publiques et, plus largement, celle de la diversité linguistique de l'île comme garante de la cohésion sociale », précise l'État.

corps enseignant. Le président a exprimé ses vœux de succès continu pour l'Institut Confucius.

Plus tard dans la matinée, le président Zuo et sa délégation ont rencontré le vice-président de l'Université d'Antananarivo, le professeur Rakotomalala Hajanirina Fanomezantsoa. Le vice-président a accueilli chaleureusement la délégation et a présenté brièvement l'histoire et la structure de l'université, louant le rôle de l'Institut Confucius dans la promotion de l'éducation, de la coopération et des échanges entre la Chine et Madagascar.

Le président Zuo a ensuite brièvement présenté l'Université normale des sciences et technologies du Jiangxi et exprimé le désir d'une collaboration future avec l'Université d'Antananarivo, en mettant en avant l'Institut Confucius comme plateforme pour le développement de la formation des enseignants en éducation professionnelle. Des cadeaux ont été échangés entre les représentants des deux universités, et le président Zuo a exprimé sa gratitude pour l'accueil chaleureux de l'Institut Confucius.

## Visite à La Réunion de Rima Abdul Malak, ministre de la Culture

# Sauver « le Quotidien » : le rassemblement s'élargit

Ce 29 novembre, des salariés du « JIR » et du « Quotidien » manifestaient devant la préfecture à Saint-Denis. Ils voulaient alerter Rima Abdul Malak, ministre de la Culture, sur les difficultés de la presse quotidienne à La Réunion, menacée de disparition. « Le Quotidien » pourrait être liquidé et ne plus paraître à partir du 13 décembre.

Hier après-midi, Rima Abdul Malak, a reçu tout d'abord les dirigeants du « JIR » et du « Quotidien », avec de rencontrer à la préfecture une délégation des représentants du personnel des deux journaux.

### L'État aidera le repreneur, selon la ministre

« Nous avons des aides à la presse qui ont été renforcés pour la presse des territoires ultramarins, nous garderons ces aides disponibles quand un repreneur se positionnera et moi, ce qui m'intéresse c'est d'accompagner la renaissance si repreneur il y a, pour que ces deux titres, et notamment le « Quotidien » qui est le plus en difficulté actuellement, puisse perdurer », a déclaré la ministre de la Culture à Réunion Première. « La menace qui pèse à brève échéance est la liquidation du « Quotidien » si une société ne présente pas rapidement une offre de reprise du média jugée suffisamment solide par l'administrateur judiciaire », a-t-elle ajouté.

Pour les représentants du personnel, l'État doit intervenir financièrement. En effet, les médias de la presse à La Réunion n'ont pas droit à des aides réservées aux médias implantés en France. « Le Quotidien » doit bénéficier lui aussi de l'intégralité des aides publiques à la presse où il est éligible. Le versement rapide de ces aides pourra alors donner plus de visibilité pour continuer l'activité et sauvegarder environ 50 emplois.

### La seule offre refusée par l'administrateur judiciaire

Une offre proposée par un groupe extérieur englobait les deux quotidiens. Elle voulait mettre en commun tous les services, à l'exception des rédactions de chaque journal qui restaient indépendantes l'une de l'autre. Ceci aurait permis la poursuite de la parution du « JIR » et du « Quotidien ». Les deux journaux auraient alors été la propriété d'une seule société. Une solution était proposée pour régler le passif : le faire prendre en charge par l'État ou l'effacer. Pour sa part, la société apportait un peu plus de 30 000 euros pour prendre le contrôle de la presse écrite à La Réunion. Cette offre n'a pas été acceptée par l'administrateur judiciaire du « Quotidien ».

### Égalité de traitement avec les médias de France

Les salariés du « Quotidien » poursuivent la lutte. Cet après-midi, ils rencontreront plusieurs dirigeants des plus importants syndicats à La Réunion, avant d'organiser une conférence de presse. Elle annoncera entre autres la Journée Portes ouvertes au « Quotidien » le samedi 2 décembre.

La mobilisation continue pour « le Quotidien » et les autres médias de La Réunion, qui doivent bénéficier de l'égalité de traitement avec les médias de France. Cette revendication est d'ailleurs partagée par diverses sensibilités de l'échiquier politique réunionnais : le PCR, Ericka Bareigts, Philippe Naillet, Serge Hoareau...

**M.M.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

# Oté

## Prizonié ou bien zotage ?

Nou lé bien kontan dopi la somène passé Le Hamas ek le promié minis israélien la trouve in lakor pou libère domoun sak koté et pou fé in cessez-le-feu.

En vérité la band Gaza té fini arriv konm in simétir. Pendan in mois bande civils palestiniens té viv dessous tombes. Israël té y garde pa ki y perde, ki y gingn, té y tir dessi tout sat y bouze soidizan pou trouve téroris. Kel téroris ? Nou lé a domandé si sé pa zot même lo pli téroris dan lafè. Si ou agard bien lo définissions, y dékri exatoman sat Israël i fé. Solman nout média traditionel y itilize lo mo kom zot la envi, pou fé kroir sat zot la envi.

Na dé zot mo ossi lé bien mal itilisé selon moin, sé lo « prizonié » ek lo « lotaz ». In prizonié sé in malfra, sé in moun la komèt in laksion interdi par la loi, li passe dovan in trébinat ké y mèt à li en prizon. Par konte, in lotaz, la pa fé arien, sé in linosan, li lé in viktim, la trap ali, la rotonir à li konte son gré, san jizeman.

Alor y di la libère bande « zotaz israéliens » ek bande « prizoniers palestiniens ». Solman, kan mi agarde dann télé, mi wa inn ti fi palestinien, na 5 ans, lé libéré, li kour dessi in madam, sirman son momon. Kossa inn ti fi 5 an y pé fé kom krim pou èt in prizonié ? É kel tribinal la kondane à li, mi voudré bien konète ? Mi pense plito ke ti fi la, kom bonpé soidizan « prizonié palestiniens » lé an vérité in lotaz ossi, solman média i manipil à nou, pou fé kroir à nou sat zot y vé. Zot y kalkil Kouyon lé mor, nou la pran la plass. Konm kréol y di, « fèr kroir sé in gran métié sa »!

Ni artrouv.

Zordi bonpé péi y vé pi èt en relation avec Israël et son promié minis, a koz zot y tié bande marmailles, bande fanms ek bouts inosans.

*Justin*